

PLU – Rignac - 12

Equipe :

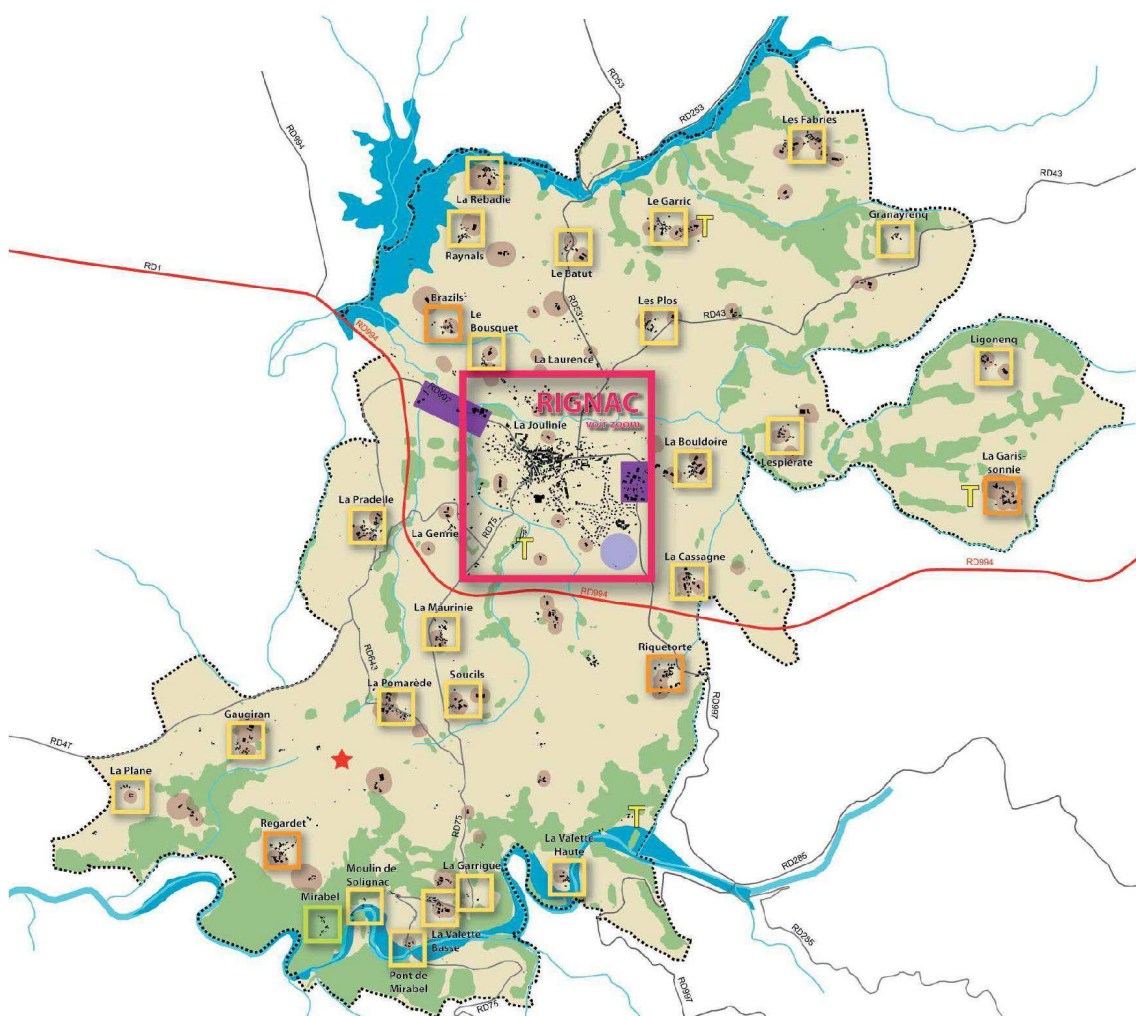
Habitat et Développement (coordination de l'étude ; analyse urbaine, paysagère, architecturale), représenté par Laurence FAYRET

Rural Concept, représenté par Nicolas CAYSSIOLS (évaluation des incidences sur la zone Natura 2000)

1. Le contexte de la mission

La commune de Rignac se situe dans le quart ouest du département de l'Aveyron, au coeur du Ségala. Clairement délimitée au sud par la vallée de l'Aveyron et au nord par la vallée de l'Alzou, la commune est traversée par un axe majeur de circulation : la RD994 ; lequel permet à la commune d'assurer des connexions aisées avec son territoire et avec l'agglomération ruthénoise. Sa desserte de qualité et son cadre de vie explique les dynamiques démographiques, résidentielles et économiques caractérisant la commune.

D'un point de vue environnemental, son territoire est particulièrement riche, il compte une zone Natura 2000, 3 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), de nombreuses zones humides, etc.



Le PADD à l'échelle de la commune – Affirmation de la centralité du bourg tout en soutenant la dynamique du territoire

2. La mission

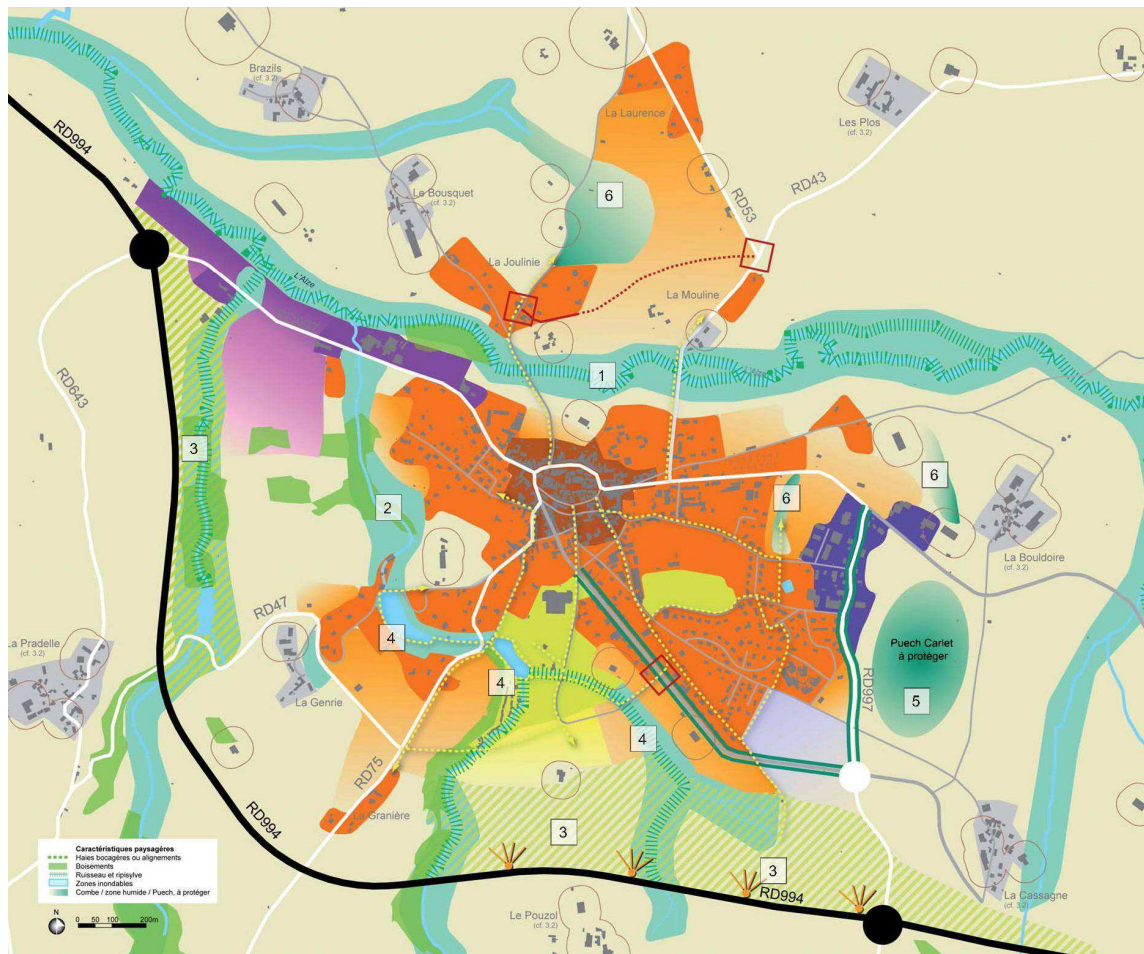
Depuis 2005, la commune de Rignac disposait d'un PLU. Elle a souhaité procéder à sa révision afin :

- d'adapter le document aux modifications liées à la mise en service de la déviation du bourg
- et de poursuivre le développement de l'habitat et des zones d'activités.

Les particularités de notre mission ont notamment été :

- La prise en compte des principes induits par la loi Montagne, ainsi que par les lois récemment entrées en vigueur telles que le Grenelle 2, ce qui a notamment induit une gestion économe et maîtrisée de la consommation de l'espace
- La prise en compte et l'affirmation des richesses environnementales du territoire, fil conducteur de l'étude depuis le diagnostic jusqu'à la traduction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sous la forme du projet de PLU. Concernant ce volet environnemental, nous avons notamment fait appel à l'expertise du bureau d'études Rural Concept, auquel a été confié l'évaluation environnementale du projet et notamment l'évaluation des incidences sur le site Natura 2000 (ZSC, dite Zone Spéciale de Conservation : Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou).

3. Le calendrier : 2009 - 2012



Le PADD à l'échelle du bourg de Rignac – Un développement maîtrisé et respectueux de son environnement